

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21.01.2019**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20H40

Jacques BROSSARD : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal et de désigner Danielle NICORA pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Aucune opposition des membres du Conseil Municipal.

Jacques BROSSARD : J'ai reçu les pouvoirs de M.OSMOND pour C.MOSCHENI, L.MICHON donne procuration à F.ANDRE, C.THORION donne procuration à C. DE OLIVEIRA, D.SIMONNET donne procuration à P.DOUBLEAU et E. BELMONTET donne procuration à C.LOUSTAUNAU.

Mesdames Stéphanie AUBERT-BOUTET, Géraldine METAYER et Monsieur Jean-Eude BERTRAND sont excusés.

Aucune opposition des membres du Conseil Municipal.

Jacques BROSSARD : Vous avez eu communication du dernier compte rendu. Avez-vous des remarques ?

Christian LOUSTAUNAU : Elsa BELMONTET est absente car la date initiale de conseil était le 22 janvier et finalement c'est le 21. Nous souhaiterions vérifier les prochaines dates avec vous.

Pour le compte-rendu il y avait une erreur de calcul qui avait été signalée lors du conseil et qui n'a pas été modifiée dans le compte-rendu. Et dans la subvention qui a été accordé au Collège Gérard Philippe, Sylvie Musellec a demandé que tous les élus soient invités lors de la présentation de l'action, donc ça serait bien de le noter.

Jacques BROSSARD : Nous allons procéder aux rectifications. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Aucune opposition des membres du Conseil municipal.

Jacques BROSSARD : Vous avez eu communication des décisions du maire. Avez-vous des remarques ?

Aucune observation des membres du Conseil municipal.

I – AFFAIRES SCOLAIRES

1 –Subvention la réalisation de tests psychométriques

.....Rapporteur Sylvie MUSELLEC

La ville a été saisie d'une demande de subvention de Madame TAVEAU psychologue des écoles pour l'achat de tests psychométriques spécifiques en psychologie pour le suivi des enfants.

Le but de la psychométrie est de mieux comprendre les **capacités cognitives** d'un individu, ainsi que sa **personnalité** et ses **tendances comportementales**.

Pour information : 66 enfants de Chauray ont été suivis par me Taveau lors de l'année scolaire 2017-2018

Si le coût total d'achat des tests est de 3327 euros, la commission affaires scolaire propose le versement d'une subvention de 1000€ correspondant à un prorata du nombre d'enfants de la commune suivis sur 2 ans par rapport aux communes voisines (La Crèche, Chavagné, Boisragon, Souvigné, Romans, Ste Néomaye et st Martin de St Maixent).

Ainsi,

Christian LOUSTAUNAU : Mme TAVEAU est bien fonctionnaire de l'éducation nationale ?

Sylvie MUSELLEC : Oui, elle est psychologue. Elle travaille au sein de l'éducation nationale.

Christian LOUSTAUNAU : L'éducation nationale ne pourrait-elle pas payer les tests ?

Sylvie MUSELLEC : Tout à fait, mais quand nous demandons de l'argent à l'éducation nationale il n'y en a pas. C'est donc aux mairies de subventionner l'amélioration de la prise en charge des enfants. Nous avons fait la demande avec Luiguy à Mme BOULINOT, elle nous a répondu : « non, il n'y a pas de d'argent dans les caisses de l'éducation nationale ».

Christian LOUSTAUNAU : Les 66 chauraisiens sont suivis sur combien de temps ?

Sylvie MUSELLEC : Sur 1 année, et sur 2 ans il y aura 200 enfants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix pour :

Article 1 : Accepte le versement d'une subvention de 1000€ pour le financement des nouveaux tests.

Article 2 : Dit que les crédits correspondants seront prévus au budget.

Aucune autre remarque des membres du Conseil municipal.

2 – Subvention pour le projet d'école Jacques PREVERT « théâtre d'impro ».

.....Rapporteur Sylvie MUSELLEC

Il s'agit d'initier les enfants aux techniques d'improvisation théâtrale

Les objectifs poursuivis par cette action sont d'amener les élèves :

- à développer des attitudes d'écoute et de présence,
- organiser sa pensée
- libérer son imagination

A ce titre deux comédiens professionnels de la compagnie « les pieds dans l'Ô » interviendront dans 2 classes du 29 avril au 30 juin soit 7 séances d'1h.

Le budget global de cette opération est de 3980 euros.

La commission scolaire propose l'allocation d'une subvention de 1000 euros.

A noter, participation financière de l'APE, des parents et de l'école (budget classes dépayées versé annuellement par la municipalité).

Ainsi,

Madame FARJALLAH ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 23 voix pour :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 1000€ pour la réalisation de cette proposition.

Article 2 : Dit que cette somme sera versée dans le budget classes dépayées abondé par la ville

Article 3 : Dit que les crédits correspondants seront prévus au budget.

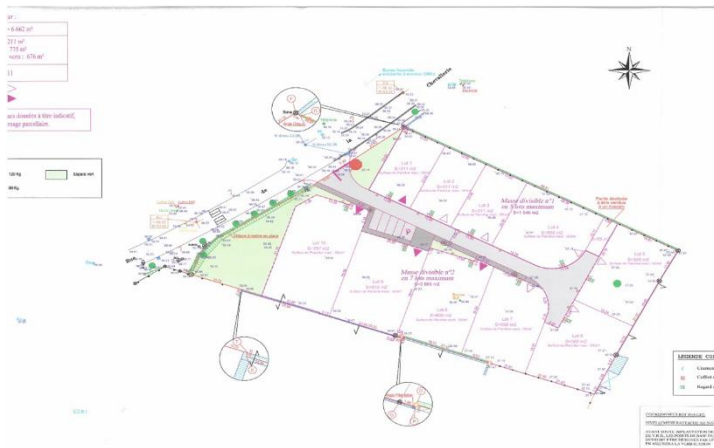
Aucune remarque des membres du Conseil municipal.

II – Urbanisme

1 – Dénomination de voie nouvelle dans le cadre d'un lotissement

.....Rapporteur Jean-Pierre DIGET

La création d'un lotissement à usage d'habitation situé rue de la Chevalerie entraîne la création d'une voie nouvelle.



Il est proposé au Conseil municipal de dénommer cette nouvelle voie :

Louise ABBEMA

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix pour :

Article 1 : Dénomme la voie desservant le futur lotissement situé rue de la Chevalerie rue Louise ABBEMA.

Article 2 : Dit que notification de cette délibération sera faite aux services intéressés (la poste, Syndicat de la Vallée des Eaux du Lambon, EDF, GDF, France Télécom, les services de secours...).

Aucune remarque des membres du Conseil municipal.

2 – Dénomination de voie nouvelle dans le cadre de l'opération de logements sociaux Rue du Nauron

.....Rapporteur Jean-Pierre DIGET

La création de l'opération de construction de 40 logements sociaux rue du Nauron entraîne la création d'une voie nouvelle.



Il est proposé au Conseil municipal de dénommer cette nouvelle voie :

Simone VEIL

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix pour :

Article 1 : Dénomme la voie desservant l'opération de 40 logements sociaux située rue du Nauron rue Simone VEIL.

Article 2 : Dit que notification de cette délibération sera faite aux services intéressés (la poste, Syndicat de la Vallée des Eaux du Lambon, EDF, GDF, France Télécom, les services de secours...).

Aucune remarque des membres du Conseil municipal.

III – Finances

1 – Débat d’orientations budgétaires

.....**Rapporteur Jacques BROSSARD**

Le débat d’orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il permet également d’être informé sur l’évolution de la situation financière de la collectivité. Le débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l’examen du budget primitif. Avant l’examen du budget, le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport sur :
 Les orientations budgétaires.
 Les investissements programmés avec prévision des recettes et des dépenses.
 La structure et la gestion de la dette en précisant le profil de dette visée pour l’exercice.

Partie 1. Le contexte budgétaire.

La croissance attendue en 2018 n’a pas été au rendez-vous dans les proportions attendues (+1,6%) contre une prévision de 2%

La loi de finances pour 2019 a été établie sur la base d’une évolution du produit intérieur brut de +1,7%.

Conformément aux prévisions l’inflation est repartie à la hausse en 2018 (+1,8%) et devrait se situer aux alentours de +1,4% en 2019

Depuis 2017, la France n’est plus sous le coup d’une procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009.

Elle affiche un déficit inférieur au solde de 3% de son PIB. Et s’est engagée à s’y maintenir, bien aidée par les collectivités locales

Sur la période 2013 – 2018 la ville de Chauray a d’ailleurs contribué au redressement des finances publiques de l’Etat à hauteur de 1 592 458€

Exercices	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant DGF	573 007 €	555 648 €	378 308 €	217 489 €	82 853 €	38 279 €
différence 2013	-	17 359 € -	194 699 € -	355 518 € -	490 154 € -	534 728 €
	- 1 592 458 €					

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (PLF 2019)

% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,6	-2,8
Soldes structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,2	-2,0
Etat	-3,4	-2,8	-3,1	-3,6
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,0	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	0,6	0,8
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	98,7	98,6
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	45,0	44,2
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	54,6	54,0

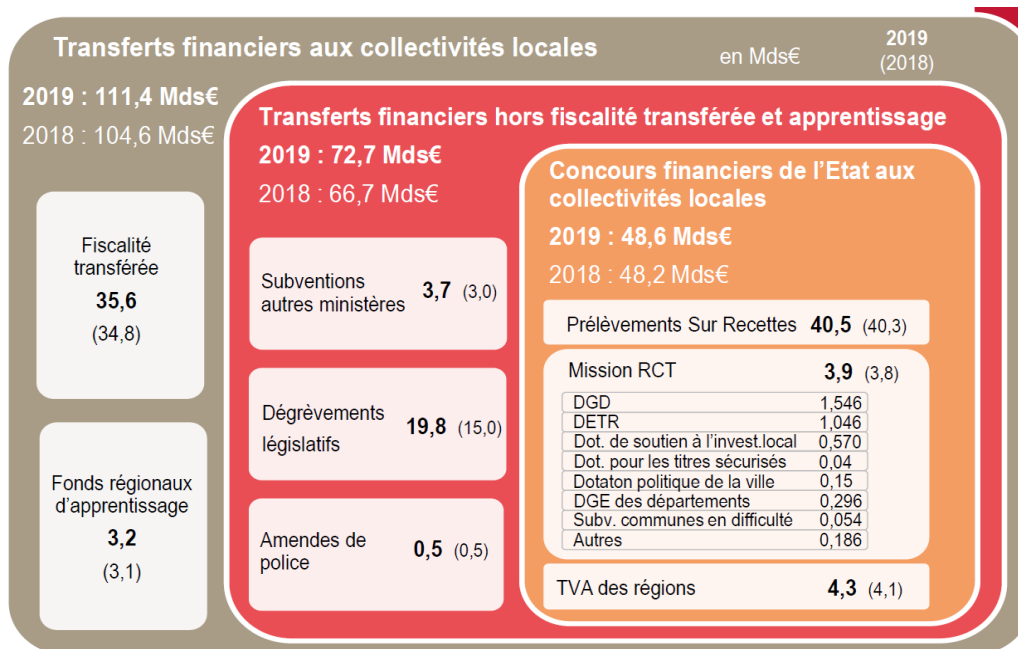
Le taux d’endettement est à l’évidence, lui, à un niveau inquiétant sans perspective de baisse à court terme.

Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2019 ayant des conséquences pour les finances communales :

Dans transferts de l'Etat en hausse pour les collectivités :

Ils sont en augmentation de 6,5% (+4,8 milliards d'€).

Cette hausse tient principalement à la deuxième vague du dégrèvement progressif de la TH pour 80% des ménages les plus modestes.



Une stabilité relative dans la coupe des concours financiers de l'Etat aux collectivités

A périmètre courant	PLF 2019 (en milliers €)	LFI 2018 (en milliers €)	Evolution LFI 2018 / PLF 2019
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 953 048	26 960 322	0,0%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	11 028	12 728	-13,4%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500	73 500	0,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 199 548	2 078 572	5,8%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	491 877	500 000	-1,6%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683	529 683	-5,7%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	99 000	8,1%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 866	5 612 000	0,7%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 976 964	2 940 363	1,2%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	333 401	-14,7%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	90 575	82 000	10,5%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	18 000	50,0%
TOTAL	40 470 360	40 346 562	0,3%

Source : PLF 2019

Les dotations, qui appartiennent à la catégorie des prélèvements sur recette seront au niveau 2019 mais cela ne garantit en rien une stabilité pour Chaury.

- Les mesures fiscales :

Le calcul de revalorisation des bases fiscales ne relève plus de la LFI, mais d'un calcul forfaitaire qui pour 2019 serait de 2,2%

Produits de la fiscalité en 2018: 3 137 258€

Gains de fiscalité, évolution des bases seules				
Taxe	Taux 2018	Bases 2018	Bases prév. 2019	Produits 2019 (taux 2018)
Habitation	15,26%	8 294 113	8 476 583	1 293 527 €
Foncier bâti	16,12%	11 282 526	11 530 742	1 858 756 €
F non bâti	77,44%	58 566	59 854	46 351 €
		TOTAL		3 198 633 €
				61 375 €
Recettes supplémentaires par rapport à 2018				

Christian LOUSTAUNAU : M. TORIBIO dans le diaporama vous avez employé le conditionnel.
Luiguy TORIBIO : C'est juste une formule de prudence mais on peut mettre « sera ».

Christian LOUSTAUNAU Il n’y aura plus d’échange entre la commission communale des impôts directs et l’Etat ?

Luiguy TORIBIO : Nous ne sommes pas au même niveau, la commission traite de la réalité locale des bases. Par contre la réévaluation dont il est question est nationale. Quand vous votez le budget il y a des bases prévisionnelles dont on dispose et il y a des modifications en cours d’année liées au fait que les nouvelles bases sont calculées au fur et à mesure par les services fiscaux. Ils nous les communiquent en fin d’année. Donc les bases de 2018 ne sont pas celles que vous avez votées l’année dernière.

- Incertitudes sur la taxe d’habitation :

Si sa disparition était en principe prévue pour la totalité des contribuables à l’horizon 2020, il semblerait que l’aspect universel de la réforme pourrait être abandonné pour en revenir à une de ses versions initiales consistant à maintenir cette TH pour « les 20% les plus riches » de la collectivité qui seraient ceux sur lesquels des augmentations de taux seraient susceptibles de faire effet...

Partie 2. L’analyse de la situation financière de Chauray.

- Section de fonctionnement :

Le respect du cadre budgétaire fixé pour 2018

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	PREVISIONS	REALISATIONS
011 - Charges à caractère général	€ 2 485 450,00	€ 2 474 312,25
012- Charges de personnel	€ 4 349 912,00	€ 4 296 231,56
014 - Atténuations de produits	€ 20 195,00	€ 16 156,00
65- Autres charges et gestions courantes	€ 767 879,00	€ 751 371,06
66 - Charges financières	€ 323 000,00	€ 312 587,50
67 - Charges exceptionnelles	€ 19 904,00	€ 3 173,84
022 - Dépenses imprévues	€ 20 000,00	
Rattachement des charges		
TOTAL DEPENSES RELLES	€ 7 986 340,00	€ 7 853 832,21

Des charges à caractère général en augmentation.

Les gestionnaires ont appliqué les consignes de modération et de gel des dépenses. Les différences recensées s’expliquent principalement par la hausse des matières premières (pétrole, gaz => carburant, chauffage, électricité et alimentation).

L’exercice a néanmoins ses limites et il paraît difficile de maintenir ce rythme de faible augmentation dans un contexte de création de nouveaux équipements ou d’agrandissement de la ville.

Parmi les hausses 2018/2017 on peut également noter les dépenses liées aux travaux de réparation de voirie et à l’évacuation des déchets à l’aire d’accueil des gens du voyage.

Les dépenses de personnel :

Le budget du personnel continue son augmentation en 2018 les mêmes causes entraînant les mêmes effets:

- Nécessité de remplacer les agents absents dans les écoles et à la structure petite enfance.
- Renfort à l’accueil de l’hôtel de ville.

- G.V.T
- La mise en œuvre de nouveaux services au bénéfice des jeunes chauraisiens.

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2017

	RECETTES	
	PREVISIONS	REALISATIONS
013- Atténuations de charges	€ 74 496,00	€ 90 632,03
70 - Produits des services	€ 723 000,00	€ 773 378,79
73 - Impôts et taxes	€ 7 387 302,00	€ 7 506 954,14
74 - Dotations, participations	€ 626 400,00	€ 627 141,91
75 - Autres produits divers	€ 406 985,00	€ 425 196,05
76 - Produits financiers		€ 21,98
77 - Produits exceptionnels	€ 10 000,00	€ 85 185,71
78 - Reprise sur provisions		€ 3 116,70
EXCEDENT 2017		
TOTAL RECETTES REELLES	€ 9 228 183,00	€ 9 511 627,31

Christian LOUSTAUNAU : Je regardais les impôts et taxes de 2017, par rapport à 2018 il y a une baisse d'environ 400 000€.

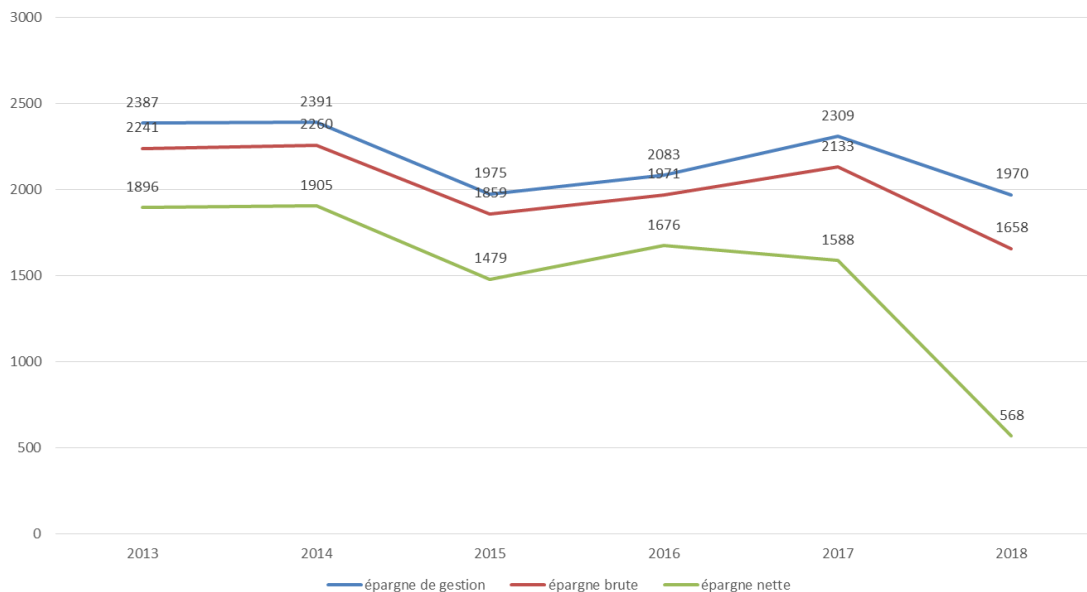
Luiguy TORIBIO : Ce sont les droits de mutation dont je vous parlais tout à l'heure. En 2018, ils ont été de 200 000€ et en 2017 ils étaient de plus de 700 000€, grâce à l'opération Géant.

Jacques BROSSARD : L'année prochaine nous n'aurons même pas 200 000€.

Des recettes en hausse globale :

L'effet base explique cette hausse des recettes: la population augmente, l'autonomie financière de la ville s'accroît. Après un niveau important de droits de mutation en 2017, l'année 2018 sans être aussi exceptionnelle a également été intéressante de ce point de vue (200K€).

La formation des 3 niveaux d'épargne :



Épargne de gestion ou capacité courante de financement = recettes réelles de gestion – dépenses réelles de gestion (hors dette)

Épargne brute ou autofinancement brut = épargne de gestion – intérêts de la dette

Épargne nette ou autofinancement net = épargne brute – remboursement en capital de la dette (section d'investissement).

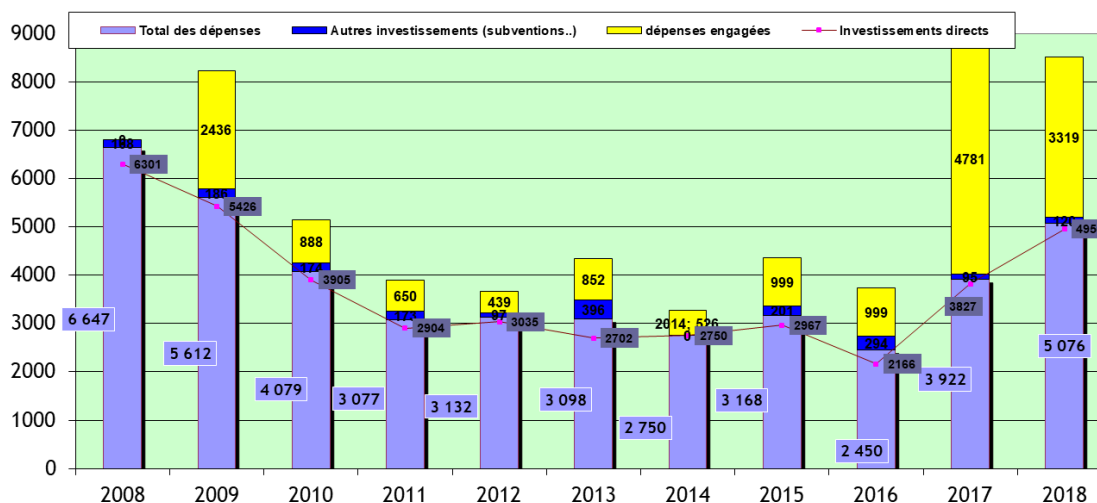
Les niveaux d'épargne en 2018 sont une alerte :

Ils ne sont pas en soi inquiétants compte tenu de la situation financière globale de la ville.

Ils marquent néanmoins la nécessité de suivre attentivement le niveau d'endettement de la ville et ses effets à court et moyen terme tant sur le fonctionnement que l'investissement de la commune.

- Section d'investissement :

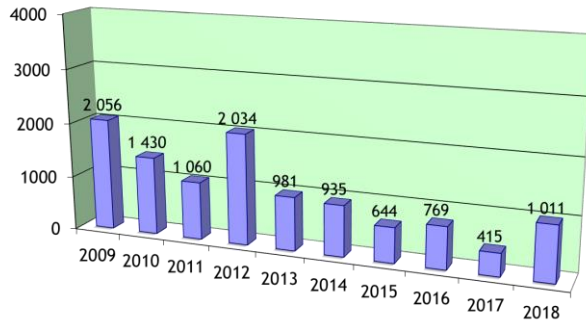
Les dépenses d'équipement



L'année 2018 a vu la réalisation de son projet phare d'aménagement de la rue André BELLOT, le lancement de l'aménagement de la rue des Artisans. Les travaux d'amélioration des équipements associatifs ont été enclenchés avec le traitement de la salle omnisports (éclairage intérieur et extérieur)

l'engagement des procédures de travaux d'amélioration du confort thermique de la salle omnisports et de la salle des fêtes, travaux qui seront terminés en début 2019. Mention spéciale aux travaux nombreux réalisés en régie (écoles, cimetière...) qui ont permis de réduire le coût des améliorations constatées.

Les recettes d'équipement :



Comme prévu la ville a perçu 2 années de FCTVA en 2018: 2016 et 2017 pour un montant de 540K€. Il faut également notamment noter le dynamisme de la fiscalité de l'urbanisme avec un niveau de taxe d'aménagement 2018 de près de 300K€.

Partie 3. Les orientations et programmations :

Les orientations stratégiques pour 2019 :

- Stabilisation des dépenses de gestion

Dans un contexte d'augmentation du nombre d'équipements publics à disposition des habitants et de développement des services à la population (qui induisent une hausse naturelle des dépenses).

Les leviers :

- o Budget Base Zéro (BBZ) comme préalable aux budgets futurs
- o Adaptation des services par une recherche continue de l'équilibre nécessaire entre qualité et économie des ressources : recherche de l'efficacité
- o Recherche de nouvelles marges de manœuvre pour compenser les pertes de dotation venant de l'Etat.

Les principales tendances de l'année 2019 en matière de dépenses de gestion :

- o Effet glissement vieillesse et technicité (avancements de grade et d'échelon des agents fonctionnaires).
- o Hausse des cotisations patronales.
- o Remplacement de congés maternité.
- o Gestion différenciée de l'absentéisme.
- o Renforcement de l'administration générale (1/2 poste supplémentaire à l'accueil)
- o L'effet année pleine des nouveaux services périscolaires hors prévision du service complémentaire du mercredi à la carte.

Achats et charges :

L'objectif affiché en 2019 est comme en 2018 une maîtrise de ces dépenses pour ne pas obérer les capacités d'autofinancement de la commune. BP 2019= BP 2018 (BBZ)

L'assujettissement à la TVA de certains secteurs distincts du budget communal participe à cet objectif.

L'évolution du coût des matières premières va néanmoins entraîner une tendance haussière.

Subventions

Consolidation du soutien octroyé au monde associatif dans une stratégie d'optimisation de la gestion des équipements.

Intérêts des emprunts

La reprise des emprunts supportés par l'EHPAD dans le cadre de l'opération de restructuration combinée aux intérêts du nouvel emprunt entraînera une augmentation des intérêts d'emprunt si l'on met de côté l'effet pénalités de remboursement anticipé des emprunts EHPAD. Néanmoins, en volume les intérêts vont diminuer par rapport à 2018.

Christian LOUSTAUNAU : J'ai besoin d'un éclaircissement, est-ce que c'est le transfert de l'EHPAD à la commune qui a généré des pénalités ?

Luiguy TORIBIO : Absolument pas, c'est le fait de renégocier un emprunt qui génère des pénalités.

La maîtrise des ressources communales passe nécessairement par :

- Le maintien de tarifs reflétant la qualité du service rendu, sans omettre leur dimension sociale.
- Une évolution raisonnable de la fiscalité locale.
- Une attention particulière quant aux ressources provenant de la CAN dans un contexte d'évolutions de l'intercommunalité.
- Le soutien des partenaires financiers de la commune suite à la mise en œuvre de nouveaux services.
- La recherche de nouvelles recettes, notamment via l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente.

Transferts de l'intercommunalité :

L'attribution de compensation hors compétence GEMAPI restera stable en 2019.

Dotations et subventions

La DGF de la ville à un niveau historiquement bas en 2018 va certainement disparaître en 2019.

Les dotations versées pour le fonctionnement des services aux jeunes va augmenter sous l'effet année pleine de la réforme des garderies.

Fiscalité locale :

Le contexte fiscal lié à une augmentation des bases de 2,2%, adossé à un contexte social difficile doivent nous interroger sur la pertinence de l'augmentation de la fiscalité en 2019.

Droits de mutation

Après des années marquées par le dynamisme immobilier, la poursuite du ralentissement est attendue en 2019

Produits des services

L'objectif d'injection de plus de souplesse dans le cadre des services proposés aux parents et aux enfants va entraîner une stabilisation voire une diminution de ces produits.

Un niveau d'investissement important reposant sur des bases saines :

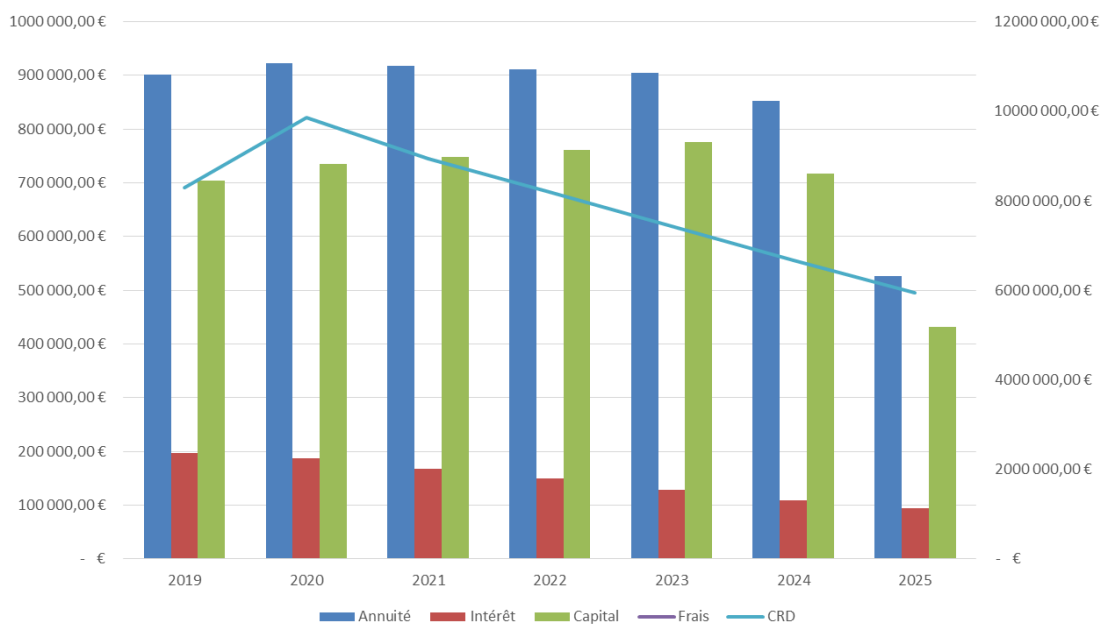
La ville dispose des moyens de réaliser les projets structurants prévus sur le plan de mandat compte tenu des moyens dégagés en fonctionnement et de sa stratégie d'investissement.

L'emprunt de 2M€ souscrit pour la réalisation d'un équipement produira ses premiers effets.

1 endettement pluriannuel important pendant 6 ans

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2019	901 552.79 € <i>dont 86 096.50 simulés</i>	196 749.93 € <i>dont 25 096.50 simulés</i>	703 802.86 € <i>dont 60 000.00 simulés</i>	1 000.00 € <i>dont 1 000.00 simulés</i>	0.00 €	8 385 279.92 €
2020	923 143.07 € <i>dont 112 279.00 simulés</i>	187 295.10 € <i>dont 32 279.00 simulés</i>	735 847.97 € <i>dont 80 000.00 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	9 681 477.06 € <i>dont 1 940 000.00 simulés</i>
2021	916 905.43 € <i>dont 110 927.00 simulés</i>	168 493.28 € <i>dont 30 927.00 simulés</i>	748 412.15 € <i>dont 80 000.00 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	8 945 629.09 € <i>dont 1 860 000.00 simulés</i>
2022	910 667.77 € <i>dont 109 575.00 simulés</i>	149 192.56 € <i>dont 29 575.00 simulés</i>	761 475.21 € <i>dont 80 000.00 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	8 197 216.94 € <i>dont 1 780 000.00 simulés</i>
2023	904 430.11 € <i>dont 108 223.00 simulés</i>	129 372.76 € <i>dont 28 223.00 simulés</i>	775 057.35 € <i>dont 80 000.00 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	7 435 741.73 € <i>dont 1 700 000.00 simulés</i>
2024	825 560.08 € <i>dont 106 871.00 simulés</i>	109 012.90 € <i>dont 26 871.00 simulés</i>	716 547.18 € <i>dont 80 000.00 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	6 660 684.38 € <i>dont 1 620 000.00 simulés</i>
2025	527 138.82 € <i>dont 105 519.00 simulés</i>	94 789.11 € <i>dont 25 519.00 simulés</i>	432 349.71 € <i>dont 80 000.00 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	5 944 137.20 € <i>dont 1 540 000.00 simulés</i>

Une charge de la dette en investissement importante en investissement



L'investissement en 2019 :

Un budget d'investissements marqué par l'opération de restructuration de l'EHPAD
La deuxième phase va être livrée et la troisième lancée. La majorité des crédits alloués à cette opération vont être consommés en 2019 (dont 3,3M€ de reports):

L'année 2019 sera donc la première année où la ville supportera l'intégralité du remboursement des intérêts et du capital de ses nouveaux emprunts dans un contexte de fin de vie de ses emprunts « historiques » à l'horizon 2024.

Voirie, éclairage public, accessibilité :

Sont susceptibles d'être programmés en 2019:

- Les travaux d'aménagement de la rue Victor.
 - Une participation à la sécurisation du carrefour rue de la Gare/Pied Griffier, bretelle RD611
 - La poursuite des travaux de sécurisation des déplacements.
- La poursuite du programme de mise en accessibilité.

Christian LOUSTAUNAU : Est-ce qu'il y aura un horizon où nous serons complètement conformes pour l'accessibilité de la commune par rapport à la loi de 2005.

Jacques BROSSARD : Nous le sommes déjà en grande partie. Nous sommes certainement l'une des communes les plus avancées dans ce domaine.

Jean-Pierre DIGET : Sur le département et je dirai même sur la région.

Patrimoine bâti communal

Outre les travaux de mise en sécurité et de restructuration de l'EHPAD, sont programmés en 2019 après arbitrage :

La poursuite des travaux d'entretien et de valorisation des écoles (poursuite du programme d'amélioration de l'école Jacques PREVERT, travaux de sécurité au groupe scolaire Saint-Exupéry).

Les travaux d'amélioration et de création d'équipements sportifs

Amélioration des équipements culturels et associatifs (climatisation de la salle des fêtes, création d'un local petite enfance, création d'un local de stockage aux services techniques), étude sur la mise en œuvre de la salle polyvalente de Chaban.

Christian LOUSTAUNAU : Concernant la salle à Chaban, comment allez-vous concevoir cette étude ?

Jacques BROSSARD : Nous allons en discuter. La priorité c'est la nouvelle salle omnisports et ensuite nous devons travailler ensemble pour savoir quel besoin nous avons à Chaban, sur Chauray.

Christian LOUSTAUNAU : Justement, lorsque vous dites « ensemble » vous associez la population dans l'expression des besoins.

Jacques BROSSARD : Finalement, cela va se passer entre les associations et nous. Nous allons en rediscuter ensemble.

L'extension du cimetière de Chauray

Après les acquisitions foncières, le projet d'extension pourra être mis en œuvre.

Au programme :

- désignation de la maîtrise d'œuvre
- Elaboration du projet d'aménagement.

Christian LOUSTAUNAU : Pourrions-nous disposer de la maquette budgétaire officielle ?

Jacques BROSSARD : Nous vous la donnerons en temps voulu.

Christian LOUSTAUNAU : Merci.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré prend acte du rapport des orientations budgétaires 2019.

Aucune autre remarque des membres du Conseil municipal.

Jacques BROSSARD : Vous aviez des questions M.LOUSTAUNAU...

Christian LOUSTAUNAU : On nous a demandé le bilan social de la collectivité, nous aurions souhaité en disposer.

Jacques BROSSARD : Il va être présenté au comité technique et vous l'aurez au prochain Conseil.

Christian LOUSTAUNAU : Nous souhaitons être informé de la mise en place du grand débat national au sein de la commune.

Jacques BROSSARD : Pour le moment rien n'a été arrêté. Nous avons ouvert début décembre un cahier de doléances et nous avons eu 3 réponses. Et 2 ou 3 personnes qui nous ont demandé un débat, et nous allons réfléchir à quand nous le ferons. Nous mettrons une salle à disposition des associations, il nous faudra un animateur et ça ne pourra pas être moi. Nous ferons ensuite remonter l'information.

Aucune autre remarque des membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Fait à Chauray, le 22 janvier 2019

Le Maire,
Jacques BROSSARD